

N° 101

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances
pour 1981, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Affaires étrangères.

RELATIONS CULTURELLES

Par M. Francis PALMERO,

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Emile Didier, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel Alloncle, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Charles Bosson, Yvon Bourges, Raymond Bourguine, Louis Brives, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Georges Constant, Jean Desmarests, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Gérard Gaud, Lucien Gautier, Jacques Genton, Alfred Gérin, Marcel Henry, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longuequeue, Philippe Madrelle, Louis Martin, Pierre Matraja, Pierre Merli, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Mme Rolande Perlican, MM. Edgard Pisani, Robert Pont Ilon, Roger Poudonson, Abel Sempé, Edouard Soldani, Georges Spénale, Albert Voilquir

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 1), 1977 (tome I), 1978 (tomes I et II) et in-8° 359.

Sénat : 97 et 98 (annexe 1), 99 (tome XII) (1980-1981).

Lot de finances. — Affaires étrangères - Organisations internationales - Radiodiffusion - Télévision - Relations culturelles, techniques et scientifiques.

SOMMAIRE

	Pages
I. — Analyse du budget 1981	4
II. — Le rapport Rigaud et son application	11
1. Réorganisation de la Direction générale des relations culturelles	15
2. Enquête sur l'action culturelle des principaux pays développés	17
3. Relance de l'action en faveur de la diffusion du livre français à l'étranger	19
4. Création de la Commission interministérielle pour la scolarisation des enfants français résidant à l'étranger	22
III. — Les moyens de la France dans le domaine culturel	25
IV. — Les bourses	35
V. — Les échanges scientifiques	39
VI. — Actions en faveur de la langue française	41
VII. — Promotion de la chanson, du cinéma. Les échanges artistiques, la diffusion du livre français	47
VIII. — La voix de la France	49
IX. — Les organisations internationales	53
X. — Quelques points chauds	55
a) l'Ethiopie	55
b) le Liban	55
c) la Libye	56
d) l'Iran	58
e) l'Afghanistan	58
f) la Chine	59
Conclusions	61

I. — ANALYSE DU BUDGET 1981

MESDAMES, MESSIEURS,

Avec un total de 5.965 millions de francs, l'accroissement global du budget du ministère des Affaires étrangères est de 13,10 % alors que celui du budget général de l'Etat s'élève à 16,60 %. Il ne représente plus que 0,97 % du budget de l'Etat.

Le projet de loi de finances, consacré, en 1981, aux Relations culturelles, s'élève à 2,521 milliards de francs, soit une progression nominale, par rapport à 1980, de 13,80 %.

Pour la première fois depuis longtemps, la croissance de ces crédits est légèrement supérieure à celle des crédits de l'ensemble du ministère. La part de la Direction générale représente 42,26 % des crédits totaux du département.

Cependant, on observe que figurent dans les crédits de la D.G.R.C., 43,68 millions de francs destinés à financer l'extension de la sécurité sociale aux personnels à l'étranger. Si l'on fait abstraction de cette somme qui représente 1,69 % des crédits des relations culturelles, on constate que l'augmentation de ces derniers doit être ramenée à 11,91 %.

RÉPARTITION FONCTIONNELLE DES CRÉDITS DE LA D.G.R.C. POUR 1981

(En millions de francs.)

Secteurs	Dépenses ordinaires	Dépenses en capital		Total (sans A.P.)	Part de chaque secteur dans le total (en pourcentage)	Crédits 1980	Evolution 1980-1981 (en pourcentage)
		A.P.	C.P.				
Services culturels et de coopération	186,76	»	7,5	186,76	7,40	163,95	13,91
Echanges culturels :							
— Instituts, centres culturels et C.E.D.U.S.T.	159,59	»	»	167,09	6,63	152,28	9,73
— Audiovisuel et livre	132,35	»	»	132,35	5,25	122,42	8,11
— Echanges artistiques	39,33	»	»	39,33	1,56	31,95	23,10
— Recherche sur les grandes civilisations	36,79	»	»	36,79	1,46	33,47	9,92
	368,06	»	7,5	375,56	14,90	340,12	10,42
Enseignement et échanges linguistiques :							
— Enseignement	876,71	»	13,9	890,61	35,32	784,50	13,53
— Echanges linguistiques	323,03	»	3,5	326,53	12,95	290,44	12,43
— Jeunesse - Education populaire - Sports	5,90	»	»	5,90	0,24	5,48	7,66
	1.205,64	»	17,4	1.223,04	48,51	1.080,42	13,20
Sciences, techniques et développement	702,30	»	10,1	712,30	28,25	633,92	12,38
Extension sécurité sociale à l'étranger	23,57	»	»	23,57	0,94	»	»
Totaux	2.486,33	25,95	35,00	2.521,33	100	2.218,42	13,65

En passant de 2.179.327.814 F à 2.486.355.986 F, les dépenses ordinaires n'augmentent que de 12,34 % au lieu de 12,80 % en 1980 et de 14,56 % en 1979. Les moyens des services progressent de 17,80 %, mais il s'agit soit de la reconduction des mesures acquises, soit de mesures nouvelles intéressant pour l'essentiel la situation des personnels, ce qui était nécessaire mais ne donne pas de moyen nouveau. Il n'y a aucune création d'emplois, alors qu'il y en avait eu 40 en 1980 et 28 en 1979. Quant aux crédits destinés aux interventions publiques, ils ne s'accroissent que de 11,87 %, ce qui est peu et moins qu'en 1980.

Pour les dépenses en capital, au moins est-il satisfaisant que l'on ait retiré du budget des Relations culturelles les dépenses immobilières faites à Strasbourg pour les assemblées européennes. Mais enfin, au total, les crédits de paiement diminuent de 10,25 % et les autorisations de programme de plus de 50 % !

RÉPARTITION, PAR ACTION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, DES CRÉDITS

	Europe de l'Ouest		Europe de l'Est		Amérique du Nord		Amérique Latine		Moyen-Orient	
	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981
Services culturels, scientifiques et de coopération	30,08	39,10	8,12	10,56	18,87	24,53	20,81	27,05	13,71	17,82
Service des échanges culturels	82,36	80,88	16,39	17,11	12,58	14,33	28,80	25,03	55,52	54,49
Service de l'enseignement et des échanges linguistiques	139,05	169,53	29,89	33,56	26,38	29,23	134,67	153,47	80,16	89,30
Service sciences, techniques et développement	27,67	23,66	12,22	6,13	25,16	24,27	83,75	90,10	85,19	89,49
Extension de la sécurité sociale à l'étranger	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	279,16	313,17	3	67,36	82,99	92,36	268,03	295,65	234,58	251,10
Quote-part de chaque zone dans le total des crédits (en pourcentage)	12,58	12,42	66,62	2,67	3,74	3,66	12,08	11,72	10,57	8,92

CONSACRÉE AUX RELATIONS CULTURELLES AVEC L'ÉTRANGER

Asie-Océanie Pays développés		Asie-Océanie (Autres pays)		Maghreb		Afrique non francophone		Crédits non ventilables		Total	
1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981
7,05	9,17	8,07	10,49	27,43	35,66	8,35	10,86	21,47	1,52	143,96	186,76
14,20	16,56	17,28	17,69	40,96	42,91	10,09	15,31	58,04	91,25	340,12	375,56
22,80	28,10	45,96	51,75	498,01	549,82	70,62	77,76	32,88	40,52	1.080,42	1.223,04
10,99	5,83	51,18	67,99	248,66	277,50	43,42	48,70	45,69	78,73	633,93	712,40
»	»	»	»	»	»	»	»	»	23,57	»	23,57
<u>55,04</u>	<u>59,66</u>	<u>122,49</u>	<u>147,92</u>	<u>815,06</u>	<u>905,89</u>	<u>136,38</u>	<u>152,63</u>	<u>158,08</u>	<u>235,59</u>	<u>2.218,43</u>	<u>2.521,33</u>
2,48	2,68	5,52	5,86	36,74	35,92	6,14	6,05	7,12	9,34	»	»

Le tableau des prévisions pour 1981 n'indique pas d'évolution significative. La plus sensible est la réduction de notre effort au Moyen-Orient, entraînée par la situation générale de la zone et en particulier les événements d'Iran qui nous ont conduit à considérablement réduire notre dispositif qui est important. La plupart des zones connaissent un léger tassement à l'exception de l'Asie - Océanie qui bénéficie de prévisions moins défavorables.

Notre effort est trop différent selon que les actions menées relèvent du ministère de la Coopération dont les crédits pour 1981 augmentent de 17,19 %, soit plus que le budget de l'Etat, ou de celui des Affaires étrangères.

Les mesures nouvelles.

Le projet de budget pour 1981 comporte un ensemble de mesures nouvelles positives, autres que des ajustements aux besoins.

— Une somme de 2 millions de francs est consacrée à la scolarisation des enfants français à l'étranger : sous forme de subventions et de recrutement local de professeurs.

— Une somme de 500.000 F est destinée à alimenter un fonds pour la « promotion de la compréhension franco-allemande » : en aidant les opérations de développement de la coopération entre la France et la R.F.A. dont la relance a été décidée au cours de la rencontre entre le Président de la République et le Chancelier fédéral du dernier « sommet » et pour laquelle existe un « coordinateur ».

— Une somme de 12.500.000 F est prévue pour le développement des industries culturelles : 5.500.000 F pour la télévision (doublement et sous-titrage, renforcement des téléthèques, formation de personnels étrangers, etc.) ; 4.800.000 F pour le cinéma, 1.500.000 F pour le livre.

— Une somme de 5.300.000 F pour les échanges artistiques qui depuis deux ans bénéficient d'un regain d'intérêt, en développera le rayonnement du Centre Pompidou à l'étranger et facilitera les échanges musicaux et théâtraux. Une mesure financée à hauteur de 700.000 F, prévoit la familiarisation de nos jeunes artistes avec l'Amérique à travers la création d'une « Villa Médicis » du Nouveau Monde.

Enfin, pour répondre aux instructions expresses du Président de la République, « l'accent doit être mis sur la promotion du cirque » :

— une somme de 21.060.000 F est consacrée aux échanges scientifiques : certaines des opérations prévues constituent une aide au développement (machinisme agricole au Soudan, I.U.T. de Singapour, etc.).

Ces mesures nouvelles ne représentent que 1,68 % des dépenses ordinaires et 3,34 % de l'ensemble des mesures nouvelles, l'essentiel étant consacré à des ajustements aux besoins ou à des problèmes de techniques administratives et budgétaires.

II. — LE RAPPORT RIGAUD ET SON APPLICATION

Dès sa nomination comme ministre des Affaires étrangères, M. Jean François-Poncet a prescrit une étude sur l'avenir des relations culturelles extérieures. Un groupe de travail a été constitué sous la présidence de M. Jacques Rigaud, maître des requêtes au Conseil d'Etat et composé de MM. le recteur Gérard Antoine, Pierre de Boisdeffre, ministre plénipotentiaire, Yves Brunsvick, secrétaire général de la Commission française pour l'U.N.E.S.C.O., Alain Trapenard, conseiller référendaire à la Cour des comptes, assistés de MM. André Gadaud et Yves Hersant qui ont été en poste dans les services culturels à l'étranger.

Après de nombreuses séances de travail avec les responsables de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, le groupe a rédigé un projet de rapport qui a été communiqué à près de deux cents personnalités : parlementaires, diplomates, personnalités des milieux universitaires et culturels, responsables des grandes institutions scientifiques et de recherche, ainsi que des administrations et organismes qui concourent à l'action extérieure de la France dans les domaines de l'éducation, de la communication et de la coopération.

L'importance et la qualité des réponses reçues au cours du printemps et de l'été 1979 ont conduit le groupe de travail à élaborer une nouvelle version de son rapport, qui a été remis au ministre des Affaires étrangères en septembre 1979.

Il s'agit de l'ensemble des rapports que la France entretient avec le reste du monde dans les domaines suivants :

- l'éducation et la formation des hommes ;
- l'enseignement et la diffusion de la langue française ;
- les relations scientifiques ;
- la coopération technique en vue du développement ;
- les échanges, sous toutes leur formes, des produits de la création intellectuelle et artistique ;
- la communication et ses implications socio-culturelles.

A partir de cette étude approfondie, le Ministère a pu soumettre au conseil restreint du 4 décembre 1979 les conclusions suivantes :

— l'importance des relations culturelles dans la vie internationale a considérablement augmenté depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ; à un sens plus aigu de l'identité culturelle de chaque peuple correspond une plus grande sensibilité au message culturel venant des autres pays ;

— la concurrence internationale qui s'exerce dans ce domaine est avivée par les actions nouvelles et efficaces qu'ont entrepris certains pays tels la République fédérale d'Allemagne (R.F.A.) et le Japon. Notre pays bénéficie toutefois d'une position privilégiée, d'un atout dont il paraît logique de faire une priorité dans les choix du Gouvernement : les demandes de l'étranger envers notre pays se sont sans cesse accrues au cours de la dernière décennie. Le prestige artistique de Paris est considérable, c'est de Paris que l'on attend la consécration et les cas se multiplient de propositions de cofinancement de la coopération culturelle et technique.

Comment rénover et relancer notre action culturelle ? Un changement d'attitude, une reconversion intellectuelle, est avant tout indispensable : à la notion de diffusion doit se substituer celles d'échange, de réciprocité, de dialogue. C'est dans une France devenue carrefour intellectuel que s'affirmera la singularité de notre message dont les sources ne devraient d'ailleurs pas être uniquement parisiennes, mais aussi provinciales. C'est de là que nous pourrions jouer un formidable atout. Ainsi sera créé l'institut du monde arabe, ainsi sera mise à l'étude la création d'un centre d'étude de la civilisation chinoise contemporaine, celui-ci se constituant à partir et dans une université parisienne. Il conviendrait d'ailleurs que soient créés et développés d'autres instituts de cette nature dans un cadre universitaire.

De même, la coopération universitaire internationale pourrait être favorisée grâce à la prise en charge par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, des traitements des professeurs étrangers venant exercer en France dans le cadre d'accords d'échanges. A l'étranger, les centres culturels doivent retrouver leur vocation première et ne pas considérer l'enseignement de la langue comme leur tâche exclusive. A cet égard, une convention sera passée entre le Ministère et l'Alliance française.

Il faut aussi renforcer la coopération entre les ministères des Universités et des Affaires étrangères pour élargir la vocation des instituts français à l'étranger, tels la Casa Velasquez, l'Académie de France à Rome (villa Médicis).

Ces actions devront se développer dans le cadre d'une profonde modernisation de notre action culturelle qui doit utiliser les moyens de diffusion de masse. Nous devons intégrer les médias dans l'ensemble de nos moyens sans renoncer à l'enseignement et à la diffusion par les voies traditionnelles. La modernisation se traduira par

exemple dans le domaine de la scolarisation des enfants français à l'étranger par un certain redéploiement de nos moyens et par la réalisation de lycées à vocation régionale à Abu Dhabi et à Singapour.

Il faut aider les pays francophones à enseigner en français en offrant pour certaines disciplines déficitaires des enseignants français.

Dans les autres pays, un changement de politique s'impose : l'enseignement du français devra se situer dans une stratégie de plurilinguisme, en distinguant les pays où le français peut être la première langue étrangère (les pays anglophones), certains pays où notre position est traditionnellement forte (Espagne, Portugal) et ceux où il peut occuper la deuxième place.

Ces priorités géographiques doivent se compléter de priorités sociologiques quant aux catégories d'âge ou socio-professionnelles à atteindre : professeurs étrangers de français, techniciens, cadres, fonctionnaires internationaux ; notre effort de diffusion du français doit être plus concentré pour être plus efficace.

La traduction des livres français doit être soutenue financièrement. Nous devons avoir, à cet égard, une politique offensive qui prenne en compte la culture française et son rayonnement. Pour la radiodiffusion, il faut faire en sorte que la voix de la France soit entendue par ceux qui l'attendent ; il est vrai qu'il y a des régions non desservies : l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est. Pour atteindre les habitants de ces deux régions du monde, le Ministre a présenté deux projets d'émetteurs, l'un à Kourou en Guyane et l'autre à Sri Lanka. Ces propositions financièrement assez lourdes ont reçu un accueil de principe favorable et vont être mises à l'étude. En attendant, les émetteurs d'Issoudun pourraient être plus complètement utilisés.

La zone de réception du satellite franco-allemand s'étendra sur une partie de l'Europe centrale, sur la moitié de l'Espagne et sur l'Italie du Nord.

En ce qui concerne la télévision par câble, rappelons les expériences québécoises (2.500 heures par an) et le circuit new-yorkais qui a 180.000 abonnés et donne cinq heures par semaine de programmes français.

L'action culturelle et les interventions d'un autre type, économiques par exemple, doivent être convergentes sans pour autant que soit déformée l'image de désintéressement de la culture française. Dans cet esprit et sous cette réserve, on peut très bien concevoir que le mécénat privé français concoure à l'action culturelle, en liaison avec une promotion commerciale.

Il faut également mettre en place des « filières culturelles », par exemple associer à une formation d'ingénieurs des actions d'en

seignement de français et l'organisation d'un environnement culturel dans le pays d'où ils viennent et où ils exercent leur métier.

Dans notre coopération technique, il manque un maillon, l'aide à la mise en forme des projets industriels ; la coopération industrielle devra être stimulée par la création, au sein du Ministère, d'une cellule spécifique chargée de cette tâche.

Il faut enfin définir les priorités géographiques, tout en maintenant dans tous les pays une présence culturelle minimale (dont la nature est à préciser, par exemple présence radiophonique, don de quelques bourses, etc.). Les choix prioritaires seront étudiés par le comité interministériel sur les relations culturelles extérieures, comité qui sera placé sous la présidence du Premier ministre déléguant ses pouvoirs au ministre des Affaires étrangères.

La mise en œuvre des moyens administratifs et financiers doit faire l'objet de coordination. Ce sera le rôle d'un comité interministériel pour les relations culturelles, et d'une commission pour l'enseignement et la scolarisation des enfants français vivant à l'étranger. L'organigramme de la Direction générale sera centré autour des moyens ; ainsi, l'enseignement sera regroupé, alors qu'il est aujourd'hui séparé entre deux services, celui de la « diffusion » et celui de la « coopération ».

Le Conseil restreint, tenu le 4 décembre sous la présidence du Président de la République, a favorablement accueilli ces projets dont le financement sera assuré dans une perspective pluri-annuelle, sans doute quinquennale. Outre l'accroissement des crédits, il faudra sans doute accentuer le redéploiement des moyens et rechercher des cofinancements.

Parmi les mesures retenues, dès le Conseil des ministres du 13 février 1980, certaines sont applicables à bref délai, essentiellement par redéploiement des moyens actuels de la Direction générale des relations culturelles.

Vingt mesures nouvelles concrètes, regroupées en quatre rubriques, ont été appliquées dès cette année ou sont prévues pour 1981 :

— La réorganisation des services, le renforcement de la concertation interministérielle et la mise en commun des potentiels du secteur public et du secteur privé.

— L'amélioration de l'information sur la culture des pays étrangers et sur leur politique extérieure dans ce domaine, la mise en place des procédures d'échanges et la prise en compte de la notion de réciprocité.

— La modernisation de notre action, notamment par le recours plus fréquent aux moyens de communication de masse.

— L'aménagement du dispositif des établissements culturels et d'enseignement français à l'étranger.

1. Réorganisation de la Direction générale des relations culturelles.

Les nouvelles structures de la Direction générale des relations culturelles ont été mises en place en avril dernier. Plus ouvertes sur l'extérieur, elles favorisent l'articulation des actions de la D.G.R.C. sur celles des autres administrations.

La réforme a tenu compte des conclusions du rapport. L'ancienne D.G.R.S.T. comportait trois grands services — diffusion et échanges culturels, coopération culturelle et technique, affaires scientifiques —, quatre organismes plus légers — personnel d'encadrement à l'étranger, budget et administration, coordination et études générales, coordination audio-visuelle —, deux bureaux : le bureau de l'information et de la gestion du personnel enseignant et le bureau commun du service national.

La réforme a abouti à un resserrement et à une redistribution des compétences au sein d'une direction qui prend le nom de Direction générale des relations culturelles. Les anciennes structures sont regroupées en deux unités placées directement auprès du directeur général : le service administratif et technique et surtout la « mission d'orientation et de coordination ». Il s'agit là, sous la responsabilité directe du directeur général, d'un organisme de réflexion, chargé d'examens critiques, de l'évaluation des résultats et de la coordination avec les directions géographiques du Ministère.

Les grands services restent au nombre de trois, mais leurs attributions sont quelque peu modifiées :

— Le service de la diffusion et des échanges culturels devient *le service des échanges culturels*. Il abandonne toutes ses compétences en matière d'enseignement, pour se concentrer plus exclusivement à l'audio-visuel et au livre, aux échanges artistiques et à la recherche sur les grandes civilisations.

• Ce service a la haute main sur les instituts et centres culturels. On trouve là le souci de redonner à ces organismes leur vocation première qui n'était pas l'enseignement, mais la diffusion de notre culture et de notre civilisation.

— Le deuxième grand service qui remplace celui de la coopération culturelle et technique est celui de *l'enseignement et des échanges linguistiques*, avec deux sous-directions correspondant à chacun de ces secteurs et un bureau de la jeunesse et des sports.

Il aura la maîtrise de tous les problèmes d'enseignement, de pédagogie et de bourses d'études. Il faut s'en féliciter.

— Le troisième service — *sciences, technique, développement* — regroupe les attributions qui étaient antérieurement celles du service de la coopération culturelle et technique et du service des affaires scientifiques.

Il semble cependant que la réforme n'ait encore touché que les services centraux et qu'elle reste théorique pour les diplomates en poste.

Les mesures prises.

— *Création du Comité interministériel pour les relations culturelles extérieures.*

Le Comité interministériel pour les relations culturelles extérieures a été créé par décret du 11 juin 1980. Principal organe de la coordination interministérielle, son rôle est de proposer des priorités pour l'action du Gouvernement dans le domaine des relations culturelles avec les pays étrangers. Dix ministres en sont membres de droit, mais le Premier ministre peut appeler à participer au Comité d'autres Ministres intéressés par les points inscrits à l'ordre du jour.

Un groupe permanent, présidé par le Directeur général des relations culturelles, est chargé de préparer les délibérations du Comité. Une première réunion du groupe permanent a eu lieu en juin dernier. Le Comité lui-même doit se réunir avant la fin de l'année.

— *Concertation entre la Direction générale des relations culturelles et l'Alliance française.*

Un groupe de travail comprenant le Secrétaire général de l'Alliance française et les deux chefs de service concernés à la Direction générale des relations culturelles a été créé et s'est réuni à trois reprises. Sa mission est d'étudier les mesures propres à améliorer l'information réciproque, la concertation et la coordination entre les deux organismes. Le groupe de travail a commencé à faire le point de leurs activités respectives à l'étranger et à comparer la carte de leurs implantations afin de proposer, le cas échéant, des aménagements visant à une utilisation optimum de leurs réseaux respectifs de centres culturels ou d'instituts et de comités de l'Alliance française. Des projets précis sont en cours à cet égard. Ils concernent la Grande-Bretagne, le Venezuela et l'Espagne.

— *Gestion concertée des établissements de recherche à l'étranger.*

La création d'un groupe de travail commun sur les instituts de recherche relevant soit du ministère des Universités, soit du ministère des Affaires étrangères, a été décidée. D'ores et déjà, la coopération entre les deux départements ministériels s'est développée à la Casa Velasquez et à l'Ecole française de Rome, les actions de la Direction générale des relations culturelles étant désormais insérées dans les programmes de recherche de ces deux institutions.

— *Création de groupes de travail sectoriels.*

D'une manière générale, la relance des relations culturelles extérieures s'est traduite par la constitution de nombreux groupes de travail spécialisés qui associent soit plusieurs départements ministériels (ministère des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Culture et de la Communication, des Universités, de l'Education, de l'Environnement et du Cadre de vie, de la Santé et de la Sécurité sociale, de l'Industrie...), soit le ministère des Affaires étrangères et divers organismes publics ou para-publics (Institut national de l'audio-visuel - Unifrance-Film - Syndicat national de l'audition...) soit encore les pouvoirs publics et les professionnels du secteur privé (Rhône-Poulenc - Maisons d'édition).

2. Enquête sur l'action culturelle des principaux pays développés.

Dès la fin de l'année 1979, une enquête a été lancée par la Direction générale des relations culturelles auprès des postes diplomatiques pour mieux connaître l'effort de nos principaux partenaires des pays développés, qui sont en même temps nos concurrents, en matière de relations culturelles extérieures. Les résultats de cette enquête, qui a été menée simultanément dans les capitales de nos partenaires et dans plusieurs des pays où s'exerce leur action, sont actuellement à l'étude. Ils devraient permettre, selon les cas, soit une réorientation de nos propres interventions, soit l'organisation sur le plan local d'opérations communes.

— *Création en France de centres d'études des civilisations étrangères.*

Ces centres peuvent être soit des entités indépendantes, comme la fondation de l'Institut du monde arabe, soit s'insérer dans les structures universitaires françaises. Dans le second cas, leur création implique une concertation étroite entre le ministère des Affaires

étrangères et le ministère des Universités. Des résultats concrets ont déjà été obtenus, comme l'ouverture d'une chaire de civilisation américaine à l'École des hautes études en sciences sociales et celle d'un centre d'études coréennes au Collège de France.

Sont à l'étude les projets de création d'un centre universitaire sur l'Allemagne contemporaine (un groupe de travail commun est sur le point d'être constitué à cet effet), d'ouverture d'un département de langue et civilisation irlandaise à l'université de Paris IV, de création d'un centre d'études franco-chinoises et d'un centre pour les études scandinaves, plus particulièrement axé sur la Norvège.

— *Promotion de jeunes artistes français sur le continent américain.*

Afin de permettre le séjour à l'étranger, dans de bonnes conditions matérielles, de jeunes artistes français représentant toutes les disciplines artistiques, des plus traditionnelles aux plus nouvelles, le ministère des Affaires étrangères a mis en place un programme de bourses de stage de longue durée, d'un montant mensuel de 6.000 F. Les dix premiers bénéficiaires ont été sélectionnés dès cette année par un jury présidé par M. Michel Guy. Ils commenceront leur séjour sur le continent américain en octobre. En 1981, douze bourses d'une durée de six à douze mois sont accordées à ce titre.

— *Organisation de séjours d'étudiants américains dans les grandes écoles françaises.*

Dix bourses d'un montant de 3.500 F par mois seront attribuées à des étudiants américains afin de leur permettre de fréquenter pendant un an certaines de nos grandes écoles : Sciences politiques — Ecoles normales supérieures — Ecole polytechnique... Les bénéficiaires seront sélectionnés aux Etats-Unis par la French American Foundation, en liaison avec notre ambassade. Cette opération commencera également en octobre de cette année et sera poursuivie en 1981.

— *Renforcement des missions universitaires en R.F.A. et en Egypte.*

La Mission historique française, créée auprès du Max Plank institut de Göttingen, en R.F.A., a été renforcée. Deux chercheurs y exercent désormais leur activité à temps plein.

D'autre part, une mission universitaire en sciences sociales a été constituée au Caire. Composée de deux chercheurs et dirigée par un professeur de l'Institut d'études politiques de Paris, elle a pour objectif d'organiser et d'accroître les échanges entre les universités

françaises et égyptiennes dans un domaine où la recherche française est particulièrement avancée.

Ces deux structures légères ont été privilégiées en raison de leur caractère opérationnel et de leur bonne insertion en milieu universitaire étranger. Elles sont à même d'exercer dans les meilleures conditions leur vocation à l'échange et au dialogue.

— *Organisation de semaines des télévisions étrangères.*

Cette opération commune de la Direction générale des relations culturelles et du ministère de la Culture et de la Communication consiste à créer une téléthèque au Palais de Chaillot, où seront présentées au public des manifestations sous forme de « semaines » consacrées aux productions télévisuelles des pays étrangers. En application du principe de réciprocité, ces présentations répondront à celles qui sont organisées depuis 1977 dans le cadre de nos téléthèques à l'étranger (actuellement au nombre de 86 dans 59 pays).

— *Mise en œuvre des délégations de professeurs de l'enseignement supérieur.*

Afin de favoriser le développement de la coopération inter-universitaire, les conditions de mise en œuvre de la procédure de délégation de professeurs de l'enseignement supérieur (décret du 2 mars 1978) ont été précisées à l'issue d'une concertation suivie entre le ministère des Affaires étrangères, le ministère des Universités et le ministère du Budget. Ces dispositions permettent aux professeurs qui le souhaitent d'exercer pendant une durée limitée (trois mois à un an) dans une université étrangère, sans renoncer à leur traitement français. Elles constituent un facteur d'incitation dans la mesure où les pays partenaires sont à même de participer financièrement à la rémunération des professeurs. C'est le cas notamment de l'Algérie et de la Tunisie, pays avec lesquels des accords ont été conclus dans ce sens. Les premiers bénéficiaires de délégations de courte durée sont actuellement en Algérie. Des négociations sont en cours avec le Maroc.

**3. Relance de l'action en faveur de la diffusion
du livre français à l'étranger.**

Considérée comme l'une des priorités de la Direction générale des relations culturelles, la relance de l'action en faveur de la diffusion du livre français à l'étranger a pris la forme d'une vaste concertation entre toutes les parties intéressées et d'un ensemble de mesures concrètes d'aide immédiate.

La concertation a été menée avec le directeur du livre du ministère de la Culture et de la Communication, avec le secrétaire général du syndicat national de l'Édition et avec les principaux éditeurs. Un groupe de travail *ad hoc* a été constitué et les contacts directs avec les professionnels ont été multipliés.

Des mesures ont été prises dans trois domaines :

— soutien au réseau de distribution du livre français à l'étranger (aide, notamment financière, à la création d'une librairie française à New-Delhi ; aide à la modernisation de la librairie française de New York) ;

— soutien aux expositions de livres français à l'étranger (expositions en Chine, à Pékin, Wou Han et Shangai) ;

— meilleure adaptation de notre politique d'exportation aux diverses régions du monde, à l'aide de groupes de travail géographiques associant pouvoirs publics et profession (premier groupe créé : Amérique latine).

— *Mise en place d'une politique d'aide à la traduction.*

Cette mesure est liée à l'action en faveur de la diffusion du livre. Cinq volontaires du service national, de formation commerciale, sont affectés à Mexico, Rio de Janeiro, Buenos Aires, Tokyo et Beyrouth, à des tâches de traduction et de relation avec les milieux éditoriaux locaux. D'autre part, deux agents littéraires sont recrutés à New Delhi et à Londres afin de favoriser les contacts entre éditeurs français et éditeurs locaux.

Les volontaires du service national ont rejoint leur poste en octobre 1980.

En 1981, cinq bourses ont été prévues pour des traducteurs étrangers d'ouvrages de sciences exactes et humaines. Enfin, une formule est à l'étude pour offrir, également dès 1981, des bourses à des écrivains étrangers notoires afin qu'ils assurent la traduction dans leur langue, d'œuvres françaises de littérature générale.

— *Soutien de sociétés du secteur privé aux échanges artistiques.*

Au cours de ces derniers mois, la Direction générale des relations culturelles s'est adressée, en liaison avec le ministère de l'Industrie dans certains cas, à des sociétés françaises du secteur privé implantées à l'étranger afin de les intéresser financièrement à la réalisation ou à la publicité de manifestations artistiques. C'est ainsi que la récente tournée de l'Orchestre de Paris en Amérique latine, subventionnée par le ministère des Affaires étrangères, a bé-

néficié de l'apport complémentaire de financements d'entreprises françaises établies au Brésil et en Argentine (Crédit lyonnais - Rhône-Poulenc - Fondation Renault). D'autre part, une tournée chorégraphique en Amérique du Sud est en préparation avec l'aide technique, publicitaire et financière de la société Cardin.

La constitution d'un groupement de sociétés industrielles et commerciales destiné à organiser cette forme moderne de mécénat doit permettre le développement d'un type de coopération où chacun des partenaires trouve son avantage.

— *Renforcement des interventions dans le secteur des moyens de communication de masse.*

Venant s'ajouter aux actions de promotion des programmes français sur les réseaux des télévisions étrangères, qui ont eu notamment pour résultat un développement spectaculaire des ventes des Sociétés françaises en Amérique latine, des initiatives nouvelles ont été prises dans deux directions : recherche d'une collaboration accrue entre la Direction générale des relations culturelles et les organismes français spécialisés (I.N.A.- S.O.F.I.R.A.D.-Sociétés de programmes) pour favoriser la diffusion commerciale des produits télévisuels français, et recherche systématique du concours des partenaires étrangers pour la coproduction ou la réalisation en commun de magazines télévisés, dans le cadre des échanges culturels.

Il a été décidé de restreindre le nombre des pays partenaires afin de réaliser des opérations réellement significatives. Il en est ainsi de la diffusion quotidienne d'une heure de programme en français par la télévision jordanienne. Ce programme, réalisé avec l'aide de deux journalistes français (volontaires du service national) bénéficie d'une bonne audience non seulement en Jordanie, mais également en Israël, dans le sud du Liban et le sud de la Syrie.

D'autre part, une série d'expériences de magazines télévisés régionaux a été lancée en 1980 : en Amérique latine, plusieurs pays se sont portés acquéreurs d'un magazine culturel coproduit par Interaudio-visuel et la télévision colombienne. Enfin, un magazine destiné à illustrer les interactions culturelles entre le monde arabe et la France est réalisé avec le concours des télévisions de l'Egypte, du Koweït et de l'Algérie.

Pour la partie de l'action radiophonique qui relève de sa compétence, la Direction générale des relations culturelles entreprend actuellement avec Radio France une campagne d'information et de sensibilisation afin d'améliorer la diffusion des émissions enregistrées par la recherche d'une meilleure adaptation aux besoins locaux et la diversification de la coopération avec les organismes étrangers de radiodiffusion (Etats-Unis - Mexique - Pays du golfe Persique).

— *Constitution d'un fichier informatisé des missions scientifiques.*

Le ministère des Affaires étrangères, le secrétariat d'Etat chargé de la Recherche et le C.N.R.S. se sont engagés en commun dans un projet de constitution d'un fichier informatisé des missions scientifiques (projet Kléber) dont l'objectif final est de regrouper l'ensemble des données concernant les missions à l'étranger effectuées chaque année par des chercheurs français (entre 30.000 et 40.000 missions par an).

Le projet se trouve actuellement dans la phase pilote, qui porte sur un millier de missions de l'année 1979. Dès la fin de cette période d'expérimentation, qui doit s'achever cet automne, le système passera à son régime définitif. Il constituera pour les administrations et organismes concernés et pour la communauté scientifique un précieux instrument de gestion et de valorisation d'un immense potentiel d'information demeuré jusqu'à présent difficilement exploitable.

— *Amélioration du réseau des conseillers scientifiques à l'étranger.*

Afin de compléter le réseau des conseillers et attachés scientifiques à l'étranger, cinq postes ont été créés en 1980 (Oslo - Mexico - Pékin - La Haye - Berne). Des mesures précises destinées à permettre une utilisation plus efficace des résultats du travail des conseillers scientifiques et une amélioration de leurs conditions d'exercice sont proposées dans un rapport commun du ministère des Affaires étrangères et du secrétariat d'Etat chargé de la Recherche.

4. Création de la Commission interministérielle pour la scolarisation des enfants français résidant à l'étranger.

Créée par décret du 18 juin 1980, la Commission interministérielle pour la scolarisation des enfants français à l'étranger est consultée sur toutes les questions relatives à cette scolarisation. Elle remplit une mission d'étude et de coordination et adresse des recommandations aux ministres intéressés.

La Commission est présidée par le ministre des Affaires étrangères et comprend un représentant des ministères de la Coopération, de l'Education, du Budget et du Commerce extérieur. Y participent également trois sénateurs représentant les Français de l'étranger, deux représentants du conseil supérieur des Français à l'étranger,

un représentant de l'Union des Français de l'étranger, trois représentants des enseignants, trois représentants des parents d'élèves, un représentant de l'Alliance française et un représentant de la Mission laïque française.

— *Redéploiement des postes d'enseignants.*

Afin de mieux répartir géographiquement, dans les lycées et les écoles françaises à l'étranger, les postes budgétaires d'enseignants rémunérés par le ministère des Affaires étrangères et affectés à l'encadrement des élèves français, un plan de redéploiement de ces postes portant sur cinq ans a été adopté en 1980. Ce plan consiste pour l'essentiel à transférer progressivement, à partir de 1981, environ 340 postes d'enseignants du Maroc et de la Tunisie, où le taux d'encadrement des élèves français et binationaux est relativement élevé, vers l'Europe, le Canada et les Etats-Unis, où il est actuellement trop faible. Parallèlement, des transferts internes seront opérés, notamment entre les pays d'Europe.

En ce qui concerne le reste du monde, le redéploiement se fera, à l'occasion de réaménagements des implantations françaises à l'étranger.

Ces mesures doivent permettre, par une distribution plus équilibrée de l'effort des pouvoirs publics, d'améliorer sensiblement les conditions de la scolarisation des enfants français à l'étranger en réduisant, en de nombreux endroits, la charge financière incombant à leur famille.

— *Aménagement du réseau des établissements culturels.*

Le regroupement au sein d'une même unité à la Direction générale des relations culturelles des instituts et centres culturels et des centres de documentation universitaire scientifique et technique (C.E.D.U.S.T.) permet de mieux intégrer l'action culturelle et l'action scientifique et technique, en particulier dans les pays prioritaires que sont le Brésil, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, et d'organiser de manière plus rationnelle le dispositif des implantations culturelles permanentes à l'étranger.

Un plan de redéploiement, fondé sur un examen systématique de ce réseau, sera mis en œuvre en 1981. D'ores et déjà, des décisions ont été prises : ouverture de nouveaux centres en Norvège, en R.D.A. et en Thaïlande, réaménagement des implantations en Grande-Bretagne, spécialisation accentuée des centres, notamment en matière

de promotion des « industries culturelles » en R.F.A., en Italie et en Espagne.

Enfin, la revalorisation et la diversification du recrutement du personnel de direction des centres a été engagée : deux universitaires ont été nommés dès cette année et des formules sont à l'étude pour faire appel, en liaison avec le ministère de la Culture et de la Communication, à des professionnels confirmés de l'animation culturelle.



Une partie de ces mesures nouvelles ne comportent pas d'implication directe dans le budget de la Direction générale des relations culturelles. Il en est ainsi de toutes celles qui concernent la réorganisation des services, l'institution ou le renforcement de la concertation entre les départements ministériels et entre la Direction générale et les divers organismes publics ou privés associés à l'action culturelle extérieure. Certaines de ces mesures permettent d'associer des contributions financières extérieures à l'effort des pouvoirs publics : c'est le cas par exemple du mécénat qui a permis le financement par diverses entreprises, sans recours au budget des affaires étrangères d'une tournée de l'orchestre de Paris et du théâtre chorégraphique de Rennes en Amérique latine.

L'établissement d'un nouvel organigramme de la Direction générale ne devait pas entraîner en soi de conséquences financières. Il se traduit toutefois dans le budget des Affaires étrangères pour 1981 par un changement de nomenclature.

III. — LES MOYENS

Avant d'examiner les moyens qui sont à la disposition de la France dans le domaine culturel, nous rappellerons en introduction, que votre Rapporteur avait, le 31 octobre 1980, posé une question orale au Gouvernement sur la nouvelle politique qu'il entend suivre pour nos relations culturelles, scientifiques et techniques (voir *J.O. Débats Sénat* — séance du 31 octobre 1980, p. 4320). L'occasion avait ainsi été donnée à M. Olivier Stirn de préciser les nouvelles orientations de notre politique culturelle extérieure suivant trois principes : la modernisation, la réciprocité et la concertation. Il a précisé que le Comité interministériel pour les relations culturelles extérieures mis en place par le décret du 11 juin 1980 proposera au Gouvernement un certain nombre de mesures, notamment dans les domaines de l'audio-visuel, du livre et de la coopération technique. Il avait rappelé que la réforme mise en place à la Direction des relations culturelles répond aux conditions nouvelles dans lesquelles se sont développées ces relations et aux orientations qu'il a définies.

Votre Rapporteur avait indiqué à cette occasion que notre pays est celui qui fait les efforts les plus importants au monde en matière de crédits et en matière d'hommes pour l'assistance culturelle et technique. Il nous faut participer à la lutte contre l'analphabétisme, permettre aux pays sous-développés d'accéder par la formation des cadres aux sciences, à la technique et ensuite de créer des industries, de développer les arts, d'ajuster les coutumes et les traditions aux procédés modernes. Nous avons conclu qu'il faut aujourd'hui transcender l'image traditionnelle et quelquefois un peu désuète de notre influence culturelle pour donner un reflet plus exact d'un pays moderne et inventif.

Les moyens de la France dans le domaine culturel.

La France dispose de services culturels, scientifiques et de coopération dans tous les pays du monde où elle a une représentation diplomatique.

Plus de 5.000 enseignants éduquent, dans 275 établissements, 46.000 jeunes Français et 80.000 étrangers.

25 établissements étrangers donnent un enseignement renforcé du français à plus de 250.000 élèves.

227 universités et établissements d'enseignement supérieur bénéficient des services de lecteurs français.

Une action pédagogique menée par plus d'une centaine de spécialistes bénéficie de 17.000 professeurs de français.

164 instituts et centres culturels sont répartis à travers le monde sans compter les nombreux points d'implantation de l'Alliance française dans 86 pays. Quelque 350.000 personnes y suivent des cours de français.

7.600 bourses d'études et 5.200 bourses de stage sont délivrées chaque année au titre de la coopération.

1.150 personnes sont boursiers au titre de la coopération multilatérale.

670 opérations de coopération technique concernent 99 pays et indépendamment des boursiers, 7.000 personnes.

Dans le domaine de l'enseignement en coopération : 600 opérations dans 100 pays intéressent près de 20.000 personnes, dont plus de 10.000 enseignants et environ 8.500 boursiers.

Des milliers de missions culturelles et scientifiques.

Dans le domaine des échanges artistiques, près de 2.000 manifestations subventionnées dans le monde entier.

LES PERSONNELS

Secteurs d'activité	Civile	V.S.N.A.	Totaux
<i>Enseignants :</i>			
Ecoles françaises	188	69	257
Lycées, collèges	2.244	294	2.538
Alliances françaises	352	49	401
Etablissements étrangers	4.746	643	5.389
	7.530	1.055	8.585
<i>Coopérants techniques :</i>			
Planification	29	»	39
Administration publique	36	10	100
Services publics	195	64	356
Industries, mines, artisanat	261	161	877
Commerce, banque, tourisme	14	1.471	63
Agriculture	210	616	396
Santé	331	49	716
Services sociaux	1	186	1
	1.077	385	2.548
<i>Diffusion culturelle :</i>			
Instituts et centres culturels français.	466	73	539
Instituts de recherche (archéologie et autres disciplines)	80	19	99
<i>Divers</i>	54	26	80
Total général	9.207	2.644	11.851

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

**Lycées français gérés directement par le Ministère.
Alliances françaises.**

Zones	Nombre d'élèves français	Total	Enseignants rémunérés par le M.A.E.	Subvention fonctionnement versée en 1979
Europe	9.297	29.253	386	7.125.785
Proche-Orient et Moyen-Orient	2.158	8.475	87	323.015
Afrique du Nord	17.079	35.548	1.628	108.000.000
Afrique au sud du Sahara	964	4.007	56	955.124
Asie-Océanie	2.056	3.003	73	773.581
Amérique du Nord	1.403	4.666	45	310.000
Amérique centrale et du Sud	3.469	21.770	299	4.083.158

Totaux	Nombre d'alliances françaises	Personnels enseignants français		Nombre d'inscriptions	Crédits subventions fonctionnement	
		Détachés M.A.E. et V.S.N.A.	Recrutés locaux		1979	1980
Europe		16	217	34.120	870.910	948.490
Amérique du Nord	277	8	90	14.500	20.000	22.000
Amérique centrale et du Sud	233	»	69	5.910	892.485	1.990.600
Afrique au sud du Sahara	37	5	177	3.470	980.040	951.000
Asie-Océanie	69	»	7	650	55.000	55.000
Proche et Moyen-Orient	2	275	483		1.844.048	1.046.750
Totaux	911	»	»	»	»	»

Centres et instituts culturels.

	Nombre d'établisse- ments	Nombre d'élèves	Nombre de centres et enseignants		Budget total de 1980	Subvention de fonctionnement	
			Français	Etrangers		1979	1980
Europe	56	89.123	864	529	81,078	23,133	24,020
Amérique du Nord	1	40	3		0,154	0,116	0,106
Amérique centrale et du Sud	7	7.118	72	27	6,877	2,397	1,741
Afrique du Nord	13	8.647	227	11	11,995	6,909	7,611
Afrique au sud du Sahara	5	1.891	24	7	1,497	1,441	1,464
Asie-Océanie	13	14.229	99	91	9,686	2,508	2,472
Proche et Moyen-Orient	17	17.248	186	140	12,397	4,322	3,843
Totaux	112	138.296	1.475	804	124,408	41,500	41,279

LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS PAR PAYS ET PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

	Lyées, collèges, écoles françaises	Alliances françaises	Centres et instituts culturels	Établissements de recherche	Totaux
Europe.					
Allemagne fédérale	»	»	19	1	20
Autriche	1	»	4	»	5
Belgique	2	10	»	»	12
Chypre	»	4	1	»	5
Danemark	1	13	1	»	19
Espagne	11	33	7	»	51
Finlande	1	»	1	»	2
Grande-Bretagne	2	68	3	»	73
Grèce	2	»	2	»	4
Irlande	1	10	»	»	11
Islande	»	1	»	»	1
Italie	5	37	7	1	50
Luxembourg	»	»	1	»	1
Malte	»	1	»	»	1
Norvège	1	11	1	»	14
Pays-Bas	3	35	2	»	40
Portugal	1	12	2	»	15
Saint-Siège	»	»	1	»	1
Suède	1	25	1	»	27
Suisse	4	7	»	»	11
Turquie	3	»	3	1	7
Albanie	»	»	»	»	»
Allemagne (R.D.A.)	10	»	»	»	10
Bulgarie	1	»	»	»	1
Hongrie	»	1	»	»	1
Pologne	1	5	»	»	6
Roumanie	1	»	»	»	1
Tchécoslovaquie	1	»	»	»	1
U.R.S.S.	1	»	»	»	1
Yougoslavie	1	»	»	»	1
Proche et Moyen-Orient.					
Arabie saoudite	3	»	»	»	3
Bahreïn	1	1	»	»	2
Émirats arabes unis	2	1	1	»	4
Irak	1	»	1	1	3
Iran	»	»	4	2	6
Israël	1	»	3	»	4
Jérusalem	1	»	»	1	2
Jordanie	1	»	1	1	3
Koweït	1	»	1	»	2
Liban	2	»	4	2	8
Qatar	1	»	»	»	1
République arabe-Egypte	2	»	2	2	6
République arabe-Syrie	1	»	1	1	3

	Lyées, collèges, écoles françaises	Alliances françaises	Centres et instituts culturels	Etablissements de recherche	Totaux
Afrique du Nord.					
Algérie	(1)	»	5	»	5
Libye	2	»	1	»	3
Maroc	43	»	6	»	49
Tunisie	22	»	1	1	24
Afrique au sud du Sahara.					
Afrique du Sud	1	15	»	»	16
Angola	1	1	»	»	2
Ethiopie	1	2	»	1	4
Gambie	1	1	»	»	2
Ghana	1	3	»	»	4
Guinée	1	»	»	»	1
Kenya	1	2	1	»	4
Libéria	1	»	»	»	1
Nigeria	3	4	1	»	8
Ouganda	1	1	»	»	2
Sierra Leone	1	1	»	»	2
Somalie	»	»	1	»	1
Soudan	1	»	1	1	3
Tanzanie	1	3	»	»	4
Zambie	»	4	»	»	4
Asie-Océanie.					
Afghanistan	1		1	1	3
Australie	3	16	»	»	19
Bangladesh	»	2	»	»	2
Birmanie	»	1	»	»	1
Chine	1	»	1	»	2
Corée	1	1	1	»	3
Hong Kong	1	1	»	»	2
Inde	2	10	1	1	14
Indonésie	2	8	2	»	12
Japon	1	7	3	1	12
Malaisie	1	3	»	»	4
Népal	»	»	1	»	1
Nouvelle-Zélande	»	10	1	»	11
Pakistan	1	3	1	1	6
Philippines	1	2	»	»	3
Singapour	1	1	»	»	2
Sri Lanka	»	2	»	»	2
Thaïlande	1	2	»	»	3
Vietnam	1	»	1	»	2

(1) Environ 45 établissements gérés par l'O.U.C.F.A.

	Lycées, collèges, écoles françaises	Alliances françaises	Centres et instituts culturels	Etablissements de recherche	Totaux
Amérique du Nord.					
Canada (sans Québec)	3	17	»	»	20
Etats-Unis	4	216	1	»	221
Amérique Centrale et du Sud.					
Argentine	2	129	»	»	131
Bolivie	1	6	»	»	7
Bésil	4	36	1	»	41
Chili	»	6	2	»	8
Colombie	2	10	»	»	12
Costa Rica	1	1	»	»	2
Cuba	1	1	»	»	2
El Salvador	»	1	»	»	1
Equateur	1	6	»	»	7
Guatémala	1	3	»	»	4
Haïti	1	5	1	»	7
Honduras	1	2	»	»	3
Jamaïque	»	1	»	»	1
Mexique	2	31	1	1	35
Nicaragua	1	2	»	»	3
Panama	1	2	»	»	3
Paraguay	»	1	»	»	1
Pérou	1	7	»	1	9
République Dominicaine	»	4	1	»	5
Trinité et Tobago	»	1	»	»	1
Uruguay	1	34	»	»	35
Vénézuéla	1	3	1	»	5
Récapitulatif.					
Europe	55	277	56	3	391
Proche et Moyen-Orient	17	2	18	10	47
Afrique du Nord	(1) 67	»	13	1	81
Afrique au sud du Sahara	15	37	5	2	59
Asie-Océanie	18	69	13	4	104
Amérique du Nord	7	233	1	»	241
Amérique Centrale et du Sud	22	292	7	2	323
Total	201	910	113	22	1.246

(1) Plus les établissements en Algérie gérés par l'O.U.C.F.A.

ÉLÈVES ÉTRANGERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

Effectifs étrangers	1977	1978	1979	1980
Lycées et collèges	65.517	63.286	62.176	61.885
Petites écoles	9.194	9.210	11.668	13.395
Instituts et centres	141.548	134.072	126.525	138.296
Alliances françaises	228.569	222.557	200.888	220.227
Total effectifs	444.828	429.125	401.257	433.803

IV. — LES BOURSES

La politique suivie en matière d'enseignement et de formation des étrangers en France fait davantage place aux études de haut niveau et aux bourses de stage, de préférence aux formations des premiers cycles universitaires de plus en plus délivrées sur place grâce à notre coopération universitaire. La priorité est donnée à la formation des futurs cadres scientifiques et techniques, en particulier dans les pays en voie de développement dont la part dans les crédits consacrés aux bourses de stage ou d'études a suivi l'évolution ci-dessous :

	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Crédits ouverts (en millions de francs)	131,318	145,918	147,502	190,277	227,511	257,761
Part consacrée aux P.V.D.	100,40	112,60	113,90	152,820	184,350	204,78
Pourcentage	76,40 %	77,16 %	77,21 %	80,31 %	81,02 %	79,44 %

Le nombre de bourses à des étudiants étrangers est ainsi passé de 7.900 en 1975-1976 à près de 9.000 entre 1976 et 1978, pour descendre à 7.200 en 1979-1980. Le nombre de celles qui ont été affectées à des étudiants originaires de pays non producteurs de pétrole ou de matières premières peut être évalué, pour 1979, à 583 sur un total de 4.665, soit 12,50 %.

On observe donc en 1979-1980 une chute de plus de 18 % du nombre de bourses. Cette diminution qui devrait se confirmer en 1980-1981 s'explique par la nécessité de compenser la revalorisation des taux de bourses (trois taux jusqu'au 31 décembre 1978, respectivement de 700 F, 1.100 F, 1.300 F, fondus en un seul taux de 1.400 F, relevé à 1.500 F au 1^{er} janvier 1980).

Il faut y voir également les effets de l'évolution qualitative de la politique en matière de bourse qui fait davantage de place aux bourses de stage qui s'ajoutent aux effectifs précités et dont le nombre est passé de 3.198 en 1978 à 4.750 en 1979 (+ 48,5 %).

Pratiquement, le ministère des Affaires étrangères réserve la presque totalité de son action dans le domaine des bourses aux for-

mations complémentaires ou terminales (troisième cycle de l'enseignement supérieur et post-doctorat, recherche, formations et recyclages pédagogiques, stages de perfectionnement technique).

En 1979, le coût de l'action du ministère des Affaires étrangères par le moyen des bourses s'est élevé à 213,4 millions de francs pour les diverses prestations versées aux boursiers (allocations mensuelles, frais d'étude et de formation, voyages, charges sociales) et à 9,2 millions de francs pour les frais d'accueil, de gestion et d'animation socio-culturelle.

On signalera qu'un effort intéressant est fait pour que le séjour en France des boursiers soit, au-delà de l'acquisition de connaissances relevant de leur spécialité, l'occasion d'une ouverture sur notre culture et notre civilisation, notamment par la mise en place d'une animation socio-culturelle.

Les boursiers français à l'étranger.

Leur effectif, assez faible, a peu évolué :

1977-1978 : 2.770 ;

1978-1979 : 2.838 ;

1979-1980 : 2.849.

Leur répartition par grandes régions géographiques n'a guère changé si ce n'est en ce qui concerne l'Amérique du Nord, c'est-à-dire essentiellement les Etats-Unis où après être passé de 509 en 1977 à 418 en 1978, le nombre de nos boursiers est actuellement de 562.

Avec près de 110.000 étudiants étrangers, la France reste actuellement parmi les pays d'accueil les plus ouverts aux ressortissants des autres Etats.

En 1978-1979, les étudiants étrangers en France représentent plus de 12 % de l'ensemble de la population étudiante (et près de 20 % de la population étudiante en formation initiale).

La République fédérale d'Allemagne, pourtant très libérale, n'en accueille que 5,5 % et les Etats-Unis que 2,9 % (chiffres 1978-1979).

Le nombre d'étudiants étrangers accueillis en France augmente régulièrement chaque année : 1975-1976 : 10,7 % ; 1976-1977 : 11,9 % ; 1977-1978 : 12,6 % ; 1978-1979 : 12,8 %.

Plus de 8.000 bourses sont accordées aux étudiants étrangers pour des montants élevés : 1.500 F par mois (contre 400 à 700 F seulement pour les étudiants français). A ces 1.500 F viennent s'ajouter d'une part une allocation logement de 300 F par mois pour ceux

qui ne bénéficient pas de l'accès en résidence universitaire et, d'autre part, le droit au bénéfice des œuvres universitaires (restaurant universitaire, résidence universitaire, fonds de solidarité universitaire...).

Comparaisons internationales.

Etude statistique sur l'enseignement supérieur en Europe de 1970 à 1975 (dernières statistiques internationales disponibles). Source : U.N.E.S.C.O. (imprimé en 1978).

France	9 %
Grande-Bretagne	6,8 %
Belgique	6,1 %
R.F.A.	5,7 %
Italie	1,9 %
Canada	5,9 %
U.S.A.	1,6 %
Roumanie	2,5 %
Tchécoslovaquie	2,2 %
Bulgarie	2,0 %
R.D.A.	1,4 %
U.R.S.S. (en 1970) (1)	0,6 %
Pologne	0,4 %

(en pourcentage d'étudiants étrangers par rapport à l'ensemble de la population étudiante).

Répartition géographique des étudiants étrangers en France (par Académie). (Année universitaire 1978-1979).

Aix-Marseille - La Réunion	5.140 (4,7 %)
Amiens	1.048 (0,9 %)
Besançon	1.207 (1,1 %)
Bordeaux	4.391 (4,4 %)
Caen	1.284 (1,2 %)
Clermont	966 (0,9 %)
Dijon	930 (0,8 %)
Grenoble	5.374 (4,9 %)
Lille	3.231 (3,0 %)

(1) Non disponible pour 1975.

Limoges	• •	384	(0,3 %)
Lyon		4.862	(4,5 %)
Nancy-Metz		2.178	(2,0 %)
Nantes		1.839	(1,7 %)
Nice		1.757	(1,6 %)
Orléans-Tours		1.461	(1,3 %)
Paris et région parisienne		53.901	(49,7 %)
Poitiers		1.073	(0,99 %)
Reims		1.130	(1,0 %)
Rennes		1.671	(1,5 %)
Rouen		860	(0,8 %)
Strasbourg		4.287	(3,9 %)
Toulouse		4.801	(4,4 %)
Total		108.471	

V. — LES ÉCHANGES SCIENTIFIQUES

Créé par décret du 14 mars 1969 portant réforme de la Direction générale des relations culturelles, le service des Affaires scientifiques qui a pour charge de promouvoir et d'animer la coopération scientifique avec l'étranger n'a été doté d'un chapitre budgétaire spécifique regroupant les dotations afférentes aux échanges scientifiques et aux actions de coopération avec l'étranger en matière scientifique qu'en 1971, encore que le regroupement opéré ait été incomplet. Ce n'est en effet qu'en 1972, que des crédits ont été ouverts aux articles 30 et 40 du chapitre 42-22 consacré aux relations scientifiques.



Durant cette décennie, les relations scientifiques tant bilatérales que multilatérales ont connu un grand développement et se sont fortement étendues, en même temps qu'elles évoluaient.

Cette évolution a contribué à transformer progressivement tant le contenu technique de la coopération scientifique bilatérale que ses caractéristiques géographiques.

Limités, dans les premiers temps, aux relations avec les grands pays industrialisés à haut potentiel scientifique et technique (Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, pays scandinaves, Italie, Japon, etc.) ainsi qu'avec les pays socialistes de l'Europe de l'Est, dans le cadre de la politique de détente, les échanges scientifiques se sont progressivement étendus aux « grands » pays en voie de développement, parvenus à un stade suffisamment avancé.

C'est ainsi que, durant ces dernières années, des accords de coopération scientifique ont été conclus avec l'Inde, la Chine, l'Indonésie, le Brésil, le Mexique, de même que s'est renforcée notre politique de coopération scientifique avec l'Espagne, le Portugal, la Grèce.

A ce sujet, il faut rappeler que la France a conclu des accords de coopération comportant un volet scientifique avec 74 pays et que 23 accords spécifiques concernent exclusivement des questions scientifiques (voir liste jointe).

— *Pays avec lesquels la France a conclu des accords particuliers ne traitant que des questions scientifiques.*

Algérie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Espagne, Grèce, Hongrie, Iran, Inde, Japon, Pakistan, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, U.R.S.S., Yougoslavie, R.D.A., Chine, Indonésie.

Ces 23 accords se répartissant en 8 accords scientifiques et 15 accords scientifiques et techniques.

Des négociations sont en cours pour conclure des accords scientifiques avec la Corée.

**ÉVOLUTION DES DOTATIONS BUDGÉTAIRES CONSACRÉES AUX ÉCHANGES SCIENTIFIQUES
PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE 1971 A 1980**

(Chapitre 42-22.)

1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979 (1)	1980
15,6405	21,2034	24,8734	25,8414	24,4214	26,3304	26,9804	27,3494	23,1588	23,9588

(1) En 1979, l'article 30 du chapitre : boursiers français à l'étranger a été annulé et la dotation qui lui était affectée (6,2314 millions de francs) transférée au chapitre 42-21, article 24.

VI. — ACTIONS EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le ministère des Affaires étrangères partage avec les ministères de la Culture et de la Communication, de l'Éducation, des Universités et de la Coopération la responsabilité commune du français, dont se chargent aussi les institutions spécialisées : l'Académie française, le Haut Comité de la langue française, le Conseil international de la langue française. Enfin, nombreuses sont les associations nationales et internationales, connues ou inconnues, qui travaillent dans cette direction. La conjonction d'initiatives et d'activités, procédant toutes d'une même volonté, est considérable.



Comment, au sein de la Direction générale des relations culturelles est mise en œuvre la politique de diffusion de la langue française ? Il faut rappeler ici que la réforme des structures, intervenue fin avril 1980, a entraîné la création d'une sous-direction des échanges linguistiques, chargée spécifiquement de la promotion de notre langue. Cette sous-direction constitue une unité nouvelle, qui disposera à terme d'une vue d'ensemble sur toutes les opérations concernant la langue française et élaborera une stratégie en conséquence.

A l'heure actuelle, l'action de la Direction générale en faveur de la langue française peut être évaluée dans trois domaines : l'enseignement du français, les actions internationales, les échanges culturels, en examinant, dans ce dernier cas, la part faite à la langue française parmi les autres instruments de communication utilisés.

I. — L'enseignement du français.

L'enseignement du français est la façon la plus directe d'œuvrer en faveur de notre langue.

La Direction générale des relations culturelles a consacré sur les cinq dernières années *environ la moitié de son budget*, si l'on totalise les crédits consacrés à la scolarisation des jeunes étrangers, à l'enseignement en coopération et aux activités d'enseignement des Alliances françaises et des centres culturels. Cette part atteignait 55 % en 1976 et s'établira en 1980 autour de 44 %.

Il est certain que l'on fait montre dans cette estimation d'une conception assez large de l'enseignement du français, qui recouvre ici non seulement les cours de langue et de littérature, mais aussi les cours professés dans d'autres disciplines.

Outre la difficulté de distinguer parmi les crédits ceux qui sont destinés à l'enseignement du français comme discipline et les autres, il paraît juste de considérer que tout enseignement dispensé dans notre langue et selon nos méthodes sert la diffusion du français dans le monde.

La scolarisation en français de jeunes étrangers dans les *lycées, collèges et écoles* aidés par le ministère des Affaires étrangères a touché, en 1980, 75.500 enfants.

Dans *l'enseignement supérieur*, 600 lecteurs français, rémunérés en totalité ou en partie, par la Direction générale des relations culturelles, sont nommés la plupart du temps auprès des chaires de français.

D'autre part, les 124 *instituts et centres culturels* français à l'étranger, répartis en priorité dans les pays où la langue française est insuffisamment répandue, assurent l'enseignement du français aux adultes, en recherchant des clientèles définies : futurs boursiers, stagiaires ou experts, milieux d'affaires, fonctionnaires, etc. Le nombre d'étrangers apprenant le français dans les instituts et centres s'établit autour de 138.000, auquel il convient d'ajouter les 200.000 personnes qui suivent l'enseignement dispensé par *l'Alliance française* : ses 911 comités, aidés par le ministère des Affaires étrangères, collaborent à cette fin avec les instituts et centres.

Il faut rappeler l'immense réseau que constituent les 10.000 *enseignants en coopération* présents dans le monde entier.

La diversité des moyens.

Les formes que prend la diffusion de notre langue à travers l'enseignement sont multiples. Les méthodes s'adaptent : les techniques audio-visuelles ont maintenant acquis droit de cité. Les actions se diversifient : à côté de l'enseignement strictement scolaire se développe une importante action de formation des enseignants et des cadres dans les pays en voie de développement, car c'est dans l'ensemble de ces pays que se joue aujourd'hui l'avenir du français.

— *L'action pédagogique.*

L'action pédagogique auprès des enseignants de français est également un élément essentiel de la politique linguistique menée par la Direction générale. Plus de 250 conseillers et assistants pédagogiques regroupés dans des « bureaux d'action pédagogique » sont mis à la disposition des pays étrangers, notamment au Maroc, au Mexique et en Haïti.

Leur action est orientée vers le recyclage sur place des enseignants de français, qui peuvent également participer à des stages de formation organisés en France par le Bureau d'enseignement de la langue et de la civilisation françaises et le C.R.E.D.I.F. : 1.500 futurs professeurs effectuent ces stages chaque année. Par ailleurs, un nombre à peu près équivalent de boursiers viennent en France achever leur formation d'enseignants de français.

— *L'information des cadres.*

Une grande partie de l'action menée au titre de l'enseignement en coopération est consacrée à la formation sur place ou en France même des cadres nationaux de pays en voie de développement, dans tous les domaines relevant des universités ou des écoles. L'exemple le plus caractéristique en est le programme de formation d'ingénieurs ou de cadres de gestion qui, chaque année, voit se former en France environ 200 boursiers de haut niveau, issus de pays importants sur le plan de nos relations économiques actuelles ou futures (Brésil, Mexique, Venezuela, Iran, Irak, Egypte, Corée du Sud, Singapour). Dans ce secteur, la tendance a été de mettre sur pied avec un certain nombre de partenaires (Brésil, Mexique, Nigéria, etc.) de véritables programmes contractuels aux termes desquels, sur une base de cofinancement et selon un échéancier déterminé conjointement, notre pays assure, soit sur place en appuyant les universités locales, soit en France même, la formation de l'ensemble des futurs cadres d'un pays dans un secteur déterminé.

Cette action de formation d'hommes et de femmes appelés à des postes de responsabilité favorise la promotion de notre langue dans la mesure où ils constitueront autant de relais à la diffusion de la culture, des modes de pensée et d'action français.

— *Les actions internationales et la diffusion du français.*

L'effort mené pour la diffusion de la langue française dans le monde grâce à l'enseignement et aux actions de formation s'accompagne de la volonté de rassembler les Etats, les communautés, les

institutions autour d'un héritage linguistique commun. La politique traditionnelle de la francophonie, fondée sur les relations bilatérales, a sensiblement évolué en 1979 et 1980 grâce au renforcement des liens multilatéraux.

— *Les opérations multilatérales.*

Un certain nombre d'organismes et de pays francophones sont intervenus dans des opérations concernant des pays tiers.

1. La Commission française pour l'U.N.E.S.C.O. a assuré en 1979 l'accueil de 278 cadres spécialisés de haut niveau venus suivre des enseignements post-universitaires dans les domaines de l'éducation (116), des sciences exactes (74), des sciences sociales (43), de l'information (20), de la culture (25).

2. Avec l'aide de l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), un stage a rassemblé à Lomé, du 16 juillet au 20 août 1980, une centaine d'étudiants et d'enseignants de pays d'Afrique anglophone.

La place du français dans les organisations internationales.

— *La langue française aux Nations unies.*

Le français est, depuis la création des Nations unies, langue officielle et langue de travail de ses différents organes (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil économique et social, Cour internationale de justice et secrétariat) ainsi que des institutions spécialisées du système (O.I.T., O.M.S., O.A.A., U.N.E.S.C.O., etc.).

Malgré la multiplication des langues officielles, notre langue demeure toujours la plus utilisée dans le monde des Nations unies après l'anglais.

— *Les ambassades francophones veulent rétablir l'équilibre linguistique.*

Pour réagir contre la discrimination dont la francophonie et les francophones pâtiennent au sein des Nations unies, à Genève, en dépit d'un environnement qui devrait pourtant leur être favorable, les missions permanentes (ambassades) utilisant le français comme langue de travail engagent une action concertée auprès des institutions internationales. C'est en 1978, déjà, que fut constitué un groupe de travail rassemblant vingt-cinq délégations. Il réunit, outre les missions

des pays où le français est la langue officielle, celles d'un certain nombre d'autres Etats dont les délégués recourent volontiers au français quand ils ne peuvent s'exprimer dans leur propre langue. C'est notamment le cas de l'Autriche, de l'Egypte, de la Grèce, de l'Iran, de l'Italie, du Liban, du Mexique, du Portugal, de la Roumanie, de la Turquie et du Vietnam. Pendant deux ans, la présidence du groupe a été assurée par le Canada relayé depuis cette année par l'ambassadeur du Sénégal.

Dans un communiqué, les intéressés soulignent que la situation qui a motivé la mise sur pied de leur groupement se caractérisait, au sein des organes genevois des Nations unies, par un déséquilibre linguistique croissant au profit de l'anglais, tant dans les habitudes de travail, dans le recrutement du personnel, que dans la documentation fournie aux délégués. La campagne commence à porter ses fruits. Les moyens supplémentaires qui ont été accordés aux services de traduction et la réintroduction du français au nombre des paramètres considérés pour la sélection des candidatures, en sont les résultats les plus spectaculaires.

— *La langue française dans les Communautés européennes.*

Les Traités de Paris et de Rome ont placé les différentes langues officielles des pays membres sur un pied d'égalité. En pratique, les règles sont respectées pour toutes les publications de la Communauté.

A l'heure actuelle, le français occupe encore une position dominante dans les principaux organes de l'institution : 90 % des projets élaborés par les services du Conseil des ministres et 60 à 70 % des projets rédigés par les services de la Commission le sont en français. L'usage du français demeure également prépondérant lors des réunions de la Commission. La localisation du siège de la Communauté dans un pays francophone joue enfin en faveur du maintien de nos positions linguistiques.

Avec le nouvel élargissement de la Communauté, le multilinguisme devra être maintenu, malgré les difficultés pratiques que cela posera, car la constitution d'un bilinguisme franco-anglais pourrait évoluer au profit de l'anglais.

VII. — PROMOTION

La chanson française.

L'intérêt de la *chanson* pour la diffusion de notre langue, spécialement auprès des publics jeunes, a incité à lancer un ensemble d'actions destinées à promouvoir la chanson française à l'étranger. Elles comprennent :

— la sensibilisation des radios et télévisions étrangères. La D.G.R.C. a passé des accords avec quelques maisons de disques françaises pour faciliter la diffusion à l'étranger des nouveautés : 120 pays ont reçu cette année 50.000 disques sélectionnés ce qui a représenté une dépense de 612.000 F pour le Département.

Aux producteurs de radios ont en outre été proposées les émissions de variétés éditées par Radio France Internationale. En 1978, deux séries ont été coproduites avec le Haut Comité de la langue française et diffusées dans 80 pays : l'Histoire de la chanson française racontée par Luc Bérimont et un Histoire de la chanson française par Serge Lama. Le Département produit enfin des courts métrages sur les chanteurs français, mis à la disposition des circuits de télévision.

— L'organisation de tournées.

Le Département organise des tournées d'artistes français dans ses propres « circuits » culturels mais s'efforce aussi d'inciter les professionnels français à prospecter dans des pays quelque peu en dehors des réseaux traditionnels et à faire voyager de jeunes chanteurs : un crédit de 300.000 F a été ouvert pour ces opérations en 1980.

Ainsi, depuis mars 1978, la Direction générale des relations culturelles a joué un rôle pilote dans la promotion de la chanson française au plan international, à laquelle doivent également participer les professionnels.

Le cinéma.

En matière cinématographique, la Direction générale des relations culturelles cherche à assurer la présence du film français sur les circuits les plus divers et dans les pays les plus variés.

Pour cela, elle aide à la commercialisation des productions (opération avec la Syrie en mars 1980) et multiplie les manifestations de promotion du cinéma français : les projets pour le proche

avenir concernent l'Amérique latine et le monde arabe, mais aussi le Sud-Est asiatique et l'Afrique anglophone.

Par ailleurs se poursuit la politique d'approvisionnement des réseaux « culturels » : 3.548 longs métrages ont été distribués en 1979 par l'intermédiaire des postes dans les cinémathèques, centres culturels et Alliances françaises de l'étranger. Très diversifiée géographiquement, cette diffusion préserve cependant le produit culturel dans son intégrité : *les longs métrages ne sont jamais doublés*, mais sous-titrés, dans un souci persistant de défendre la langue française (880.444 F ont été consacrés au sous-titrage des films en 1979). Seuls les courts métrages sont doublés. Enfin, lors des semaines du film français, les films sont toujours présentés en version originale française.

Les échanges artistiques.

Le théâtre est bien entendu la forme artistique qui lie le plus inextricablement l'œuvre à la langue qui en est le support. 40 à 50 tournées par an sont organisées.

Les disparités d'évolution, depuis dix ans, des crédits consacrés au théâtre et à ceux réservés aux expositions ou à la musique (tableau annexe IV) s'expliquent par les difficultés propres de la création théâtrale, qui ont souvent rendu difficile la sélection des spectacles appropriés à des pays étrangers, par l'augmentation du coût des transports et des assurances pour les expositions artistiques, mais surtout par le dynamisme de la politique musicale française au cours de ces dix dernières années et par la vertu propre qu'a la *musique* de constituer un langage universel : les échanges musicaux sont de plus en plus appelés, pour cette raison, à se développer.

La diffusion du livre français.

La Direction générale des relations culturelles assure la distribution d'environ 200.000 ouvrages par an, et dispose pour cela d'un crédit de 6,5 millions de francs. La politique de traduction est menée au sein du Fonds culturel du livre, qui dépend du ministère de la Culture et de la Communication.

Un important effort a été entrepris cette année par la Direction générale pour la diffusion du livre français au Brésil, en Argentine, au Mexique, au Japon et au Liban. La librairie française de New York et la Maison franco-japonaise ont reçu une subvention spécifique. Enfin, une librairie française a été achetée à New Delhi et la Direction générale a désigné dans cette ville, ainsi qu'à Londres, un responsable des questions du livre et de l'édition, en contact avec les milieux professionnels étrangers et français.

VIII. — LA VOIX DE LA FRANCE

1. Les émissions de radio vers l'étranger.

Les émissions de radio vers l'étranger bénéficient, cette année, d'une augmentation substantielle (+ 5,1 millions de francs), soit + 26,5 %, ce qui devrait permettre de rattraper, du moins en partie, la stagnation de 1980 et le faible accroissement observé en 1979 (+ 6 %).

Cette augmentation doit être consacrée, dans sa totalité, à Radio France Internationale, la contribution du ministère des Affaires étrangères à la S.O.M.E.R.A. devant être maintenue à son niveau antérieur de 6 millions de francs.

Cet accroissement de moyens destiné à nos émissions de radio vers l'étranger répond aux demandes pressantes formulées depuis plusieurs années par notre Commission.

a) *Radio France Internationale.*

La Convention signée par le ministère des Affaires étrangères et la Société nationale Radio France fixe la participation du ministère des Affaires étrangères ; la Société Télédiffusion de France assurant, pour sa part, le coût technique de la diffusion des programmes.

Les zones géographiques couvertes et le volume des émissions en 1980 demeurent ce qu'ils étaient l'année dernière :

— Les émissions en *ondes courtes* sont diffusées vers l'Afrique, l'Europe centrale et orientale, la côte Est de l'Amérique du Nord et le Portugal .

• la *Chaîne Sud* émet vers l'Afrique un programme continu de 17 h 30, dont 16 h 30 en français et une heure en anglais. Le programme comprend 10 h 30 de relais des chaînes nationales et 7 heures d'émissions spécifiques ;

• la *Chaîne Est* diffuse 15 heures d'émissions vers l'Europe centrale et l'Europe orientale dont l'essentiel est composé de programmes empruntés aux chaînes nationales, une seule heure d'émission spécifique étant réalisée en français ;

- la *Chaîne Ouest* diffuse un programme quotidien de 5 heures qui est retransmis en direct de France Inter vers la côte Est de l'Amérique du Nord et les Caraïbes ;

- une émission d'une heure en portugais est destinée au *Portugal*. Elle comporte un bulletin d'information de 20 à 30 minutes et une seconde partie consacrée à un magazine culturel ou d'actualité.

— Des émissions sont diffusées en *ondes moyennes* vers l'*Espagne* et l'*Allemagne*, à raison d'une heure de programme en langue nationale.

L'ensemble de ces émissions représente au total un programme quotidien de 40 h 30, dont 11 heures de programmes spécifiques et 4 heures en langues étrangères (anglais, espagnol, allemand et portugais).

Les crédits consacrés aux émissions de Radio France Internationale sont fixés, dans le projet de *budget pour 1981*, à un montant de 18.598.330 F contre 13.298.330 F en 1980, les activités nouvelles devant porter sur l'allongement d'une heure des émissions vers l'Afrique ainsi que sur l'introduction, sur les 15 heures d'émissions vers l'Europe centrale et orientale en français, d'une émission d'une heure par jour dans une des langues de ces pays. L'augmentation des crédits prévue pour 1981 devrait être consacrée, en priorité, à l'amélioration des conditions d'écoute. Le lancement de l'émetteur de Kourou permettrait d'accomplir des progrès sensibles dans ce domaine en donnant à nos émissions le support technique dont elles ont besoin pour toucher l'ensemble des territoires d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud.

b) *La S.O.M.E.R.A.*

La contribution du ministère des Affaires étrangères à la S.O.M.E.R.A., créée en 1970, demeure fixée au montant de l'année dernière, soit 6 millions de francs.

A partir de l'émetteur de Chypre ouvert en 1971, les programmes qui couvrent la majorité des pays du Proche-Orient restent au niveau de dix-sept heures d'émissions par jour, dont 80 % en arabe et 20 % en français, alors qu'ils avaient augmenté d'une heure l'année dernière.

L'accroissement des recettes publicitaires devrait permettre à la Société, grâce à la subvention du ministère des Affaires étrangères, d'équilibrer les charges supplémentaires qu'elle subit en raison de l'amélioration des programmes et de l'augmentation de leur durée.

2. Comparaison de nos efforts avec ceux d'autres pays développés.

— Radio France Internationale émet quotidiennement 40 h 30 de programme en quatre langues étrangères ;

— S.O.M.E.R.A. émet chaque jour 17 heures de programme dont 70 % en langue arabe.

En comparaison, la B.B.C. a un programme quotidien de 110 h 30 en 36 langues et les deux principales chaînes allemandes : Deutsche Welle et Deutschland Funk ont un programme de 110 heures en 40 langues.

La B.B.C. est présente sur les cinq continents, l'Allemagne fédérale sur quatre d'entre eux.

1. La télévision.

— En 1980, la D.G.R.C. a intensifié encore les actions qu'elle mène depuis deux ans afin de *promouvoir les programmes français* sur les télévisions étrangères. Celles-ci, dont certaines sont effectuées en liaison avec Inter - audio-visuel (association créée en 1978 sous l'égide de la D.G.R.C. pour la promotion de l'audio-visuel à l'étranger), ont notamment provoqué un développement spectaculaire des ventes des sociétés françaises en Amérique latine.

Par ailleurs, la mise en place d'un réseau de téléthèques, chargé de garder le contact avec les responsables étrangers, a facilité la vente de programmes français aux télévisions locales.

— Parallèlement, l'action de *distribution culturelle* a été menée avec une efficacité accrue. L'évolution s'est faite dans le sens d'une diminution de la liste des pays bénéficiaires afin qu'elle y soit réellement significative. Cela concerne les pays du Maghreb, Haïti, la Jordanie, où une opération exemplaire a été mise en place : un accord a été conclu avec la télévision pour la diffusion quotidienne d'une heure de programmes en français. Le programme est réalisé avec l'aide de deux journalistes français (V.S.N.A.) ; il bénéficie d'une excellente audience non seulement en Jordanie, mais également en Israël, au Sud Liban et dans le sud de la Syrie.

Par ailleurs, la Tunisie reçoit depuis le 1^{er} octobre 1978 des programmes français de télévision par le recours au satellite O.R.S.

— La D.G.R.C. a recours aux moyens techniques nouveaux que sont les *réseaux de câbles* : au Québec, 2.500 heures de pro-

grammes français sont diffusés chaque semaine — au Pays-Bas, nos services interviennent constamment auprès des municipalités néerlandaises en vue d'introduire les programmes français sur le réseau de télévision en câble qui couvrira complètement le pays d'ici à 1983.

Les satellites.

Le ministère des Affaires étrangères, conscient des possibilités qu'offrent les satellites pour la diffusion des programmes français de télévision vers nos utilisateurs privilégiés que sont les pays francophones, a déjà recours à ce moyen de communication, à titre expérimental.

Ces expériences menées avec deux pays francophones, la Tunisie et le Liban, avec lesquels nous entretenons d'étroites relations, tant dans le domaine technique que dans celui des programmes, contribuent d'ores et déjà à confirmer et resserrer les liens privilégiés établis avec eux.

En outre, la D.G.R.C. vient de créer un groupe de travail chargé de réfléchir sur les conséquences que les satellites de télédiffusion pourront avoir sur les procédures administratives et le rôle des hommes dans la diffusion de la culture française à l'étranger. Ce groupe s'attachera tout particulièrement à étudier les perspectives d'utilisation vers les pays francophones.

IX. — LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les crédits consacrés par la France aux organisations internationales connaissent, en 1981, un accroissement limité, 8,8 % (contre 12,92 % en 1980) en s'élevant à 1,3 milliard de francs.

a) *Les contributions obligatoires* : 1,12 milliard (+ 7,4 %).

Les contributions obligatoires augmentent de + 7,47 %, ce qui confirme la stabilisation déjà perceptible l'année dernière où l'évolution était de 10,3 %. La plupart des contributions demeurent maintenues à leur niveau de 1980. Une mesure d'économie de 10,6 millions de francs est, par ailleurs, décidée sur ces contributions obligatoires.

b) *Les contributions bénévoles* : 181,6 millions (+ 18,5 %).

Le mouvement amorcé l'année dernière peut être également observé à l'égard des contributions bénévoles qui augmentent de 18,53 % (contre 35,11 % en 1980), la quasi-totalité étant consacrée au Programme des Nations unies pour le développement qui bénéficie, cette année, d'un crédit supplémentaire de 30 millions de francs, ce qui permettra d'atteindre l'objectif fixé par le Conseil de planification sur l'aide au développement du 16 février 1979 de doubler, en deux ans, la participation de la France au P.N.U.D.

L'autre mesure nouvelle concerne l'inscription d'un crédit supplémentaire de un million de francs destiné à la contribution volontaire de la France à l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Au total, le montant des économies envisagées, pour 1981, à l'égard des contributions internationales, s'élève à 12,2 millions de francs.

Toutefois, il convient de remarquer que ces crédits, constitués par nos contributions aux organisations internationales, sont évaluatifs.

Il serait opportun que soit entreprise la révision des quotes-parts dans la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations unies qui ne correspond plus à l'évolution de l'économie de nombreux pays participants : les Emirats arabes unis ont ainsi une contribution inférieure à celle de l'Irlande (0,10 contre 0,16 %).

D'une manière générale, il conviendrait que l'ensemble des contributions de la France aux organisations internationales, et en particulier aux Communautés européennes, figure au seul budget du ministère des Affaires étrangères et ne soit plus dispersé entre plusieurs fascicules budgétaires ce qui interdit d'appréhender dans une vue d'ensemble notre action extérieure. En effet, 2,8 milliards sont inscrits aux Charges communes.

	1980	1981	1981-1980
42-31. — Contributions obligatoires ..	1.048.964.731	1.127.364.731	7,47
42-32. — Contributions bénévoles	153.275.236	181.692.236	18,53
42-33. — Subventions à divers organismes	3.307.231	3.517.231	6,34
Total	1.205.547.198	1.312.574.198	8,87

X. — QUELQUES POINTS CHAUDS

a) *L'Ethiopie.*

Le contexte dans lequel évoluent nos relations culturelles avec l'Ethiopie est assez complexe : siège de l'O.U.A., ce pays se considère comme la « capitale » de l'Afrique et se veut à ce titre à la fois anglophone et francophone. Elle favorise donc l'enseignement et prône l'utilisation de notre langue dans les sphères politiques et administratives. Mais, parallèlement, elle cherche à « africaniser » les modèles occidentaux, ce qui conduit parfois à des rejets brutaux.

Ces tendances contradictoires expliquent à la fois le maintien d'une présence française importante et les problèmes qui peuvent surgir. C'est ainsi que les nouveaux locaux de l'Alliance française d'Addis-Abeba ont été occupés et les équipements pratiquement confisqués en décembre 1979, même si les cours de l'Alliance ont repris dans les anciens locaux.

Par ailleurs, l'enseignement de notre langue emploie 108 professeurs et agents techniques et regroupe plus de 4.000 élèves.

En matière de coopération, il faut signaler notre intervention de premier plan en médecine vétérinaire, ainsi que des actions dans le domaine de la recherche agronomique, de la formation agricole, de la production laitière, et dans divers secteurs techniques (personnel municipal, électricité, assainissement, etc.).

En dépit d'une situation générale difficile, nos actions se sont renforcées en 1979 et en 1980 ; l'Ethiopie a pu bénéficier de 21,6 millions de francs et de l'assistance de 97 Français.

b) *Le Liban.*

Malgré une situation intérieure bien connue, le Liban, avec 49,16 millions de francs, se classe nettement en tête des pays du Moyen-Orient pour l'action culturelle et la coopération technique. L'action de la France dans ce pays se partage entre l'aide à des établissements traditionnellement considérés comme se situant dans la mouvance française, et le lancement d'opérations nouvelles de coopération dans les domaines de l'enseignement, des sciences ou de la technique. Enfin, des sommes importantes ont été consacrées ces

dernières années à la participation de la France à l'effort de reconstruction.

Une priorité absolue est donnée à la formation et au perfectionnement des formateurs nationaux dans les domaines les plus variés.

Cinq établissements scolaires scolarisent, du préscolaire au baccalauréat, plus de 5.000 élèves.

L'Institut français d'archéologie, le Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain, le Centre de documentation universitaire scientifique et technique et le nouvel Institut culturel français de Beyrouth implantés sur la ligne de séparation entre les deux communautés, semblent constituer des lieux d'échanges et de confluence.

Notre coopération avec l'université Saint-Joseph se chiffre en 1980 à 7 millions de francs dont 1.162.000 F de subvention. Son extension prochaine devrait accroître l'influence de cet ensemble universitaire francophone de cinq facultés.

Par ailleurs, notre coopération culturelle et technique s'étend : ouverture envisagée de nouveaux centres culturels, coopération médicale avec l'Hôtel Dieu de France, etc. Enfin la place du français reste exceptionnelle, il touche 80 % des 773.000 élèves du primaire et du supérieur. La coopération franco-libanaise a résisté à l'épreuve des événements et elle emploie sur place plus de 250 Français.

Notre délégation archéologique — la plus ancienne d'Afghanistan — mène une vie léthargique.

c) *La Libye.*

Les relations culturelles de la France et de la Libye sont régies par la convention culturelle du 10 août 1955 et l'accord culturel et de coopération du 11 mars 1976.

Deux commissions mixtes se sont tenues à Paris et à Tripoli ; aucune autre réunion n'a eu lieu depuis 1979.

Le coût total de l'action culturelle en Libye est de 14,65 millions de francs pour 1980, chiffre considérable qui plaçait ce pays jusqu'à cette année au niveau des pays prioritaires quant aux dépenses de la D.G.R.C.

Les événements du printemps 1980 à Tripoli ont sensiblement affecté la coopération culturelle.

Notre *coopération universitaire* a subi directement les effets de la crise survenue entre les deux pays au printemps dernier. Aucune des opérations programmées n'a pu être réalisée. Notons toutefois

la visite d'une importante délégation, composée de responsables des facultés d'ingénieurs des universités El Fateh et Garyoumis qui séjourna en France durant une semaine afin de collecter les informations nécessaires à l'extension des activités des divers instituts d'ingénierie. Des relations furent ainsi établies avec les grandes écoles françaises d'ingénieurs.

On peut espérer pour 1981 :

— la poursuite de nos opérations nouvelles avec l'Institut d'architecture de Tripoli (signature d'un accord avec l'Institut d'architecture de Montpellier), et divers instituts des sciences politiques et juridiques et de gestion ;

— un accroissement des échanges dans le cadre de l'accord interuniversitaire Grenoble-Tripoli-Benghazi ;

— une convention au profit des instituts d'ingénieurs des deux grandes universités libyennes.

En ce qui concerne l'*assistance technique*, le gouvernement libyen ayant demandé que la Mission médicale française (50 experts) soit à l'avenir uniquement composée de civils, la Direction générale des relations culturelles a décidé en accord avec le Service central des armées et la Direction politique de mettre un terme à la coopération médicale sans exclure la poursuite d'une coopération dans le domaine de la santé sous une forme nouvelle, par exemple d'échanges hospitalo-universitaires de haut niveau.

En ce qui concerne la coopération culturelle dans l'*enseignement secondaire libyen*, 27 enseignants exercent dans des établissements secondaires libyens. Les difficultés rencontrées sont importantes :

Aucune *action culturelle* ne peut être menée directement par notre ambassade. Celle-ci passe par le canal du Centre culturel français de Tripoli et le consulat de Benghazi qui s'appuie sur un centre d'enseignement du français hébergé dans ses propres locaux.

La seule activité officielle de ce Centre est l'enseignement de la langue française (738 élèves en 1979-1980). Des assouplissements ont toutefois été consentis en ce qui concerne le prêt de livres, de disques et il parvient à organiser des projections de films et des représentations théâtrales.

Le département y détache six enseignants (dont un V.S.N.A.) et lui accorde en 1980 une subvention de fonctionnement de 320.000 F.

Au Centre d'enseignement du français à Benghazi, les cours, interrompus pendant deux mois lors des événements de février 1980,

ont pu reprendre et sont assurés par deux instituteurs rémunérés par le département. Pour le reste, ce centre s'autofinance entièrement.

d) *L'Iran.*

Le département, qui avait consacré à l'Iran 33,37 millions de francs en 1979, a dû ramener en 1980 ses dépenses à 31,32 millions de francs, ce qui traduit l'impossibilité absolue de mener à bien certains programmes de coopération en raison des bouleversements que connaît ce pays. Encore faut-il ajouter que la nationalisation du lycée Razi et les mesures concernant nos instituts se repercuteront surtout sur le budget de 1981.

Les autorités iraniennes ont dénoncé la convention qui les liait à la mission laïque française pour la gestion du lycée Razi, qui peut être considéré comme nationalisé. Dans le même temps, de 3.000 élèves, les effectifs sont passés à un peu plus de 2.000 durant l'année scolaire 1979-1980 et le nombre d'enseignants relevant de la D.G.R.C. devrait être ramené de 32 personnes au lycée à 6 professeurs, destinés à faire face à une éventuelle demande des autorités iraniennes.

Par ailleurs, jusqu'en 1980, un certain nombre d'établissements privés d'enseignement bénéficiaient d'une aide du département. Ces établissements tombant, comme le lycée Razi, sous le coup de la nationalisation et de l'islamisation des programmes, cette aide ne sera pas reconduite.

Les actions de coopération ont, elles aussi, été très touchées.

Certaines ont disparu ou ont fortement régressé (Institut d'hôtellerie d'Ahwas, école d'optométrie). La France s'est retirée d'opérations dans lesquelles la place du français était remise en question (en particulier l'université Bou Ali Sina de Hamadam, qui était une des opérations les plus prestigieuses que nous ayons réalisées au cours des dernières années).

Seuls les programmes de bourses se poursuivent à peu près normalement, car les mensualités versées aux Iraniens en France, boursiers du Gouvernement français, absorbent l'essentiel de nos moyens. Rien ne permet de penser que la situation évoluera en 1981 dans un sens sensiblement différent.

e) *L'Afghanistan.*

Depuis quelque cinquante ans, la France a entretenu avec l'Afghanistan une coopération dont le volume avait atteint, ces dernières années, un niveau très élevé.

A la suite de l'évolution politique des deux dernières années, il apparaît que, dans la plupart des cas, l'administration afghane veut rester maîtresse de l'utilisation des moyens mis à sa disposition, considérés comme une assistance non liée plutôt que comme une véritable coopération. Aussi le ministre des Affaires étrangères déclare-t-il vouloir limiter au maximum les contacts avec les nouvelles autorités et éviter tout ce qui pourrait être interprété comme une caution envers le régime.

C'est dans cette optique qu'il est envisagé, dans l'immédiat, de maintenir une action très restreinte, principalement axée sur nos établissements d'enseignement secondaire (Esteklal et Malalāi), en gelant au maximum toute initiative dans des domaines nouveaux.

Le montant des dépenses consacrées à nos relations avec l'Afghanistan, en 1980, s'élève à 10,26 millions de francs.

Le français est resté langue d'enseignement en dépit des événements pour les disciplines scientifiques et l'enseignement ménager dans les deux établissements nationaux d'influence française traditionnelle (lycées Esteklal et Malalāi à Kaboul), mais la scolarité dans ces établissements a beaucoup souffert des événements politiques, et une réduction importante du nombre d'enseignants français a été décidée (seuls 12 professeurs ont été maintenus).

Secouée, elle aussi, par les troubles politiques, la faculté de Lettres n'a vu se présenter en première année qu'un seul candidat (contre 26 pour les trois années passées), et l'orientation du nouveau régime vers l'U.R.S.S. a annihilé notre influence dans ce secteur.

Seul le centre pédagogique franco-afghan a gardé les mêmes moyens que par le passé (3 professeurs détachés, 6 professeurs locaux, 300 étudiants) et bénéficie maintenant de la bienveillance des autorités. Mais sa fréquentation proprement culturelle est toutefois singulièrement réduite, du fait de la surveillance qu'il subit.

Quant à l'école française, elle a fermé ses portes en mars 1980 à la suite du rapatriement de la plupart des enfants français.

f) *La Chine.*

La visite du Président de la République dans ce pays l'a mis en évidence : dans une zone, l'« Asie-Océanie sous-développée », où notre effort est encore plus faible (5,86 % du budget en 1981), les relations avec la Chine prennent un tour nouveau. Elles devaient, en 1980, bénéficier d'un effort financier sensible : 13,88 millions (soit 11,33 % des crédits régionaux) au lieu de 6,80 millions de francs en 1979.

La part la plus importante des moyens (4,99 millions) est consacrée à la coopération scientifique et technique essentiellement géologique et géophysique, et aussi en matière agricole.

Un effort considérable est réalisé avec l'université de Wu Han (création d'une faculté de français, formation d'enseignants scientifiques, conseil auprès de la faculté de gestion), programme de bourses et stages (300 boursiers chinois en France de 1979 à 1981), enseignement du français (26 enseignants de français exerceront à des titres divers en Chine en 1981).

Cet effort se traduit par un grand regain d'intérêt pour tout ce qui touche la France, qui permet un développement des échanges artistiques et de la coopération en matière de radio, de cinéma, de livres et de télévision.

CONCLUSIONS

En surmontant les difficultés de la lecture comparée inhérentes à la transformation de la nomenclature budgétaire, il est possible de prendre acte de la mise en œuvre modeste de la réforme pour laquelle le rapport Rigaud proposait 34 objectifs à atteindre.

On ne peut s'empêcher cependant d'estimer qu'en approuvant les nouvelles orientations, on s'engage à assurer les moyens financiers de les appliquer. Or la faible croissance des crédits prévus pour 1981 qui n'est que de 12,7 %, si on soustrait les crédits consacrés à la sécurité sociale, sera nettement insuffisante pour les budgets à venir. Cette année nous maintiendrons à peine notre présence culturelle ; or il s'agit de la développer considérablement.

Il est vrai cependant que le VIII^e Plan a retenu, parmi ses 12 programmes d'action prioritaire, l'action culturelle à l'étranger, mais cela vaudra-t-il inscription d'office des crédits nécessaires ?

De plus, le partage des crédits avec d'autres fascicules budgétaires, la Coopération, les Charges communes, la Culture et l'Industrie notamment, ne permet pas d'avoir une vue générale de nos efforts. Nous réclamons une fois de plus un document récapitulatif et un effort de rationalisation ; c'est ainsi que l'on peut envisager le transfert des crédits du livre vers le ministère des Affaires étrangères, car sa diffusion par le ministère de la Culture est un échec, de même les contributions internationales devraient figurer intégralement au budget des Affaires étrangères.

La répartition des crédits pour 1981 favorise la coordination des actions, la scolarisation des enfants français (+ 2,2 millions) et la promotion de la langue française mais cela au détriment des échanges culturels, de l'aide au développement et des échanges scientifiques.

Malgré les efforts matériels et financiers consentis dans le domaine radiophonique (+ 5,3 millions de francs pour Radio France Internationale) afin d'allonger les programmes des chaînes Ouest et Sud, nous sommes encore loin des performances des autres pays, notamment la Grande-Bretagne et la République fédérale allemande.

Certes, l'émetteur du Gabon étendra notre champ d'action dès 1981, mais faudra-t-il attendre encore longtemps l'émetteur de Kourou en Guyane et celui de Sri Lanka.

Enfin, nous souhaitons que notre action culturelle devienne le support et le fer de lance de nos exportations, de façon à ce que outre le prestige culturel, nous en retirions des bénéfices matériels concrets et ce sans oublier la haute portée morale d'une telle entreprise que lors de sa visite à l'U.N.E.S.C.O., en juin dernier, le Pape Jean-Paul II rappelait en ces termes :

« L'avenir de l'homme dépend de la culture, la paix du monde dépend de la primauté de l'esprit, il faut se consacrer à la supériorité de l'esprit sur la matière. »

Sous réserve de ces observations, votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées vous demande d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits du budget des Affaires étrangères.